

Procès-verbal du Conseil Municipal du **18 juillet 2023**

Le 18 juillet 2023 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de Monsieur

Michel REYNAUD, Maire

Date de la convocation : 12 juillet 2023

Membres présents : Reynaud Michel, Forest Alain, Rivoire Sylvianne, Chaboud Yves, Valente Amandine, Varnier Marie-Christine, Hocq Catherine, Quilès Alexandra, Gusmini Christian.

Membre excusé : Musy Thomas,

Secrétaire de séance : Sylvianne Rivoire

Désignation du référent déontologue élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG 38 aux employeurs affiliés. (D-2023-015)

Monsieur le maire explique qu'un décret d'application a été adopté en date du 6 décembre 2022 concernant les principes déontologiques applicables aux élus.

Puisque la commune est affiliée au Centre de gestion il est judicieux d'en profiter afin d'être en conformité et de souscrire une convention d'adhésion à leur mission d'assistance et de conseil

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes, Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local,

Considérant que le CDG38, dans le cadre du démarrage de la mission, propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé et financé par leur cotisation additionnelle, facilitant ainsi l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires qui pèsent sur chaque assemblée délibérante à compter du 1^{er} Juin 2023,

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38,

Après en avoir délibéré le Conseil émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention proposé par le CDG38 et tous documents nécessaires se rapportant à cette adhésion

- D'AUTORISER le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution du marché.

Décision modificative n°2 (D-2023-006)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par suite du remplacement de l'imprimante évoqué lors d'un précédent conseil, il convient de prendre une décision modificative au budget primitif 2023 pour le mouvement de crédits comme suit :

Désignation	Diminution de crédit ouvert	Augmentation crédit ouvert
D 2183/21 10007 MATERIEL INFORMATIQUE		3 300.00 €
D 21752/21 10018 VOIRIE		585.00 €
D 231-10001 : BATIMENTS COMMUNAUX	- 3 885.00€	

Le conseil municipal, approuve cette DM du budget primitif 2023 à l'unanimité des membres présents.

➤ Commission voirie

Monsieur le Maire informe que la commission voirie effectuera son tour de la commune le dimanche 23/07/23 pour déterminer les travaux à envisager. (Comblement des ornières, traçage de places de parking à la salle des fêtes, ...).

Monsieur Alain Forest indique que le virage empierré vers le maraîcher est couvert de terre et demanderait à être nettoyé.

Les courriers recommandés aux propriétaires des bois devant être coupés le long de la montée de Pierre grosse ont été envoyés et les réponses commencent à arriver.

Le miroir en face du chemin du Melet a été installé par Yves CHABOUD et Michel REYNAUD.

L'élague du chemin de l'Explore Game a été réalisé.

➤ Point sur les appartements communaux

Monsieur le Maire explique que les derniers locataires sont arrivés., quelques défauts sont toutefois constatés sur le travail du plombier.

Des bilans de performances énergétiques doivent être effectués prochainement pour les toutes les appartements en location.

Un devis a été demandé pour le remplacement des fenêtres de l'ancienne cure.

➤ Comice Agricole 2024

Monsieur Le Maire rappelle que l'engagement de la population pour cette manifestation serait la bienvenue.

➤ Questions diverses

Monsieur Yves Chaboud interroge sur l'opportunité de terminer la clôture derrière la salle des fêtes. Monsieur le Maire approuve et indique qu'il va demander un devis.

Madame Amandine Valente relaye le besoin de bénévoles pour l'ADMR pour la partie administrative. Une information sera faite par le biais du journal de la commune.

Madame Marie-Christine Varnier informe également de la permanence hebdomadaire d'une intervenante sociale à la gendarmerie pour les violences intrafamiliales. Information qui sera également à mettre dans le bulletin municipal.

Monsieur Yves Chaboud souhaite qu'une journée d'entretien et rénovation des tables, bancs et tréteaux soit organisée en y impliquant la population. Date proposée début septembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21H31

Le Maire
Michel REYNAUD



La Secrétaire
Sylvianne RIVOIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sylvianne Rivoire', written in a cursive style.